



6 octobre 2021 N° 171



© F. Moreux

ACTUALITES

A la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA), la FNAR reste Vice-Présidente pour renforcer la représentation des personnes âgées et construire les conditions de la vie autonome demain.

En Juin et Juillet, la FNAR, l'UFR, Génération Mouvement et la CFR ainsi qu'une dizaine d'associations de personnes retraitées et âgées, ont participé à la constitution du nouveau Conseil de la CNSA. La FNAR a été élue titulaire et Génération Mouvement suppléant. Dans la continuité du mandat exercé depuis 12 ans par Sylvain Denis et depuis 8 ans comme Vice-Président, la représentante de la FNAR, Christine Meyer-Meuret, a été élue le 29 septembre Vice-Présidente représentant les personnes âgées. Deux autres VP ont été élus, pour représenter le secteur du handicap et les Conseils départementaux. Les départements sont en effet responsables de la mise en œuvre dans les territoires des prestations d'autonomie (APA, PCH), du conventionnement avec les structures de services à domicile, de l'harmonisation avec les Agences régionales de santé.

Cette représentation est importante pour nous tous ; en effet, la CNSA est responsable de la mise en place des politiques de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Or les associations et fédérations du secteur du handicap comme « APF France-Handicap » ont souvent la « double casquette » de gestionnaires d'établissements ou services et de représentation des usagers. Elles ont donc un poids de représentation, des finances et un nombre de salariés sans commune mesure avec notre secteur, où nous sommes pourtant beaucoup plus nombreux, mais où les associations représentant les établissements, les structures de services, les usagers sont différenciées, voire éclatées. Renforcer la représentation associative des personnes âgées, faire la part de leurs besoins spécifiques dans le champ